





Chers parents,

Vous recevez vos factures périscolaires ou petite enfance par courrier sous format papier. Le paiement de ces factures s'effectue au guichet unique des services à la Population ou en ligne sur le Portail Familles. Plus de 2 500 paiements en ligne ont été constatés sur l'année 2016.





L'accès au paiement et à la consultation de vos factures est sécurisé par un identifiant et mot de passe (qui se trouvent en bas de page de votre facture), avec un accès continu (le soir, le week-end...). Le Portail Familles facilite vos démarches et s'adapte à votre quotidien.

Vous pouvez aussi choisir de recevoir une information par courriel « Votre facture est disponible sur le Portail Familles ». Ainsi, en choisissant ce mode de réception :

-  • Vous faites un vrai geste pour l'environnement en évitant l'impact du papier et de l'acheminement du courrier,
-  • Vous aidez à réduire la consommation de ressources naturelles,
-  • Vous gagnez du temps en n'ayant plus de papier à classer,
-  • Vous évitez le risque de les perdre.

Ma facture électronique est-elle différente ?

C'est votre facture, exactement identique à celle reçue en papier.

-  • Vous recevez un courriel informant que votre facture est disponible sur le Portail Familles afin de la consulter,
-  • Votre facture électronique est aussi détaillée que la facture papier,
-  • Votre compte Portail Familles garde l'historique de toutes vos anciennes factures et de vos paiements,
-  • L'accès à votre facture est protégé par la saisie de votre identifiant et mot de passe.

Les factures sont adressées aux familles autour du 27 du mois précédant les activités réservées (pour le périscolaire), et autour du 15 du mois pour la petite enfance.



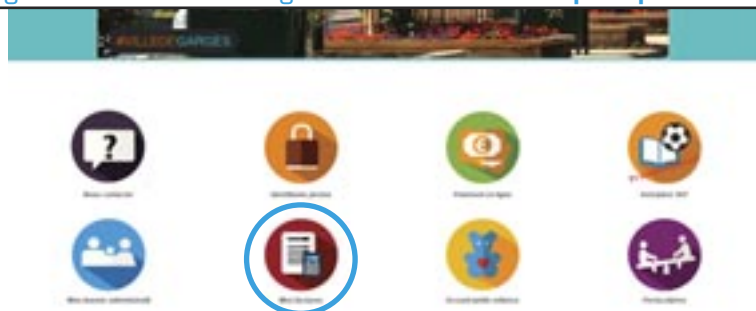
Mes Factures

Recevez vos prochaines factures dématérialisées avec un courriel d'alerte, **gratuitement**, en complétant le formulaire en ligne « Je choisis mon mode de réception facture » sur le site de la Ville www.villedegarges.fr / Rubrique Démarches en ligne / Portail Familles

ÉTAPE 2



ÉTAPE 3



Rubrique mes factures / Je choisis mon mode de réception de facture



Si vous ne recevez pas de mail alors que vous nous avez fourni une adresse courriel et sélectionné ce mode de réception : vérifiez que celle-ci est valide et assurez-vous aussi que notre adresse dematenfance@villedegarges.com ou dematenfance@garges.org ne soit pas considérée comme SPAM / mail indésirable.

Le guichet unique des services à la Population reste à votre disposition pour tout complément d'information.